



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
COMMUNE DE JARNOSSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201121-20260323-ARR2026_06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

2026/06

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DES BORDEREAUX DE TITRES ET DE MANDATS**

Le Maire de JARNOSSE,

Vu les articles L.2122-19 et D.1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Conformément à l'article L.2122-19 du CGCT, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Alexandra GRANGER, secrétaire de mairie, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article d.1617-23 du CGCT, la signature des bordereaux récapitulant les mandats de dépenses emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulant les titres de recettes emportera le caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoire les titres de recettes qui y sont joints.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est valable à compter du 23 mars 2026.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet de Roanne.

ARTICLE 5 : Notification du présent arrêté sera adressé à l'intéressée ainsi qu'au comptable public assignataire.

Fait à JARNOSSE, le 23 mars 2026
Le Maire, Jean-Marc LOMBARD



Notifié à l'intéressée le : 23/03/2026

Signature : A. GRANGER